



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA NEUVE LYRE

Séance du JEUDI 9 AVRIL 2026 à 18H30

### N06- DÉLÉGATIONS DE SIGNATURES

#### Membres du conseil Municipal

- En exercice : 14
- Présents : 12
- Votants : 12

Convocation : 2 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de La Neuve Lyre, conformément à la loi, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de conseil de la Mairie, sous la présidence de MME Chantal TOPART, Maire.

#### Présents :

**Adjoints** : M. Jérôme BEAUMESNIL, Mme Sylvie BÈS,

**Conseillers** : Laurent TOUZÉ, Marie-France BASTIN, Jean-Claude GAUTHIER, Gisèle LE ROY, M. Ludovic MARTIAL, M. Didier SOLLIER, Emilie COURAUDON, Dominique TOULAIN, Nathalie NOËL, Evelyne TOUZÉ

**Absents excusés** : Rémi DORMAND

**Absents non excusés** :

**Pouvoirs** :

Sylvie BÈS a été nommée secrétaire de séance

Le Maire rappelle à l'assemblée présente que conformément aux articles L.2122-17 et L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, les adjoints au Maire ont délégations de signature des actes du Maire en cas d'absence ou de déplacement de ce dernier.

Le Maire prendra un arrêté pour chaque adjoint notifiant ses délégations de signature.

Le conseil **ADOpte** à l'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an susdits.

Pour copie conforme,



  
Le Maire  
Chantal TOPART